

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS375/12
WT/DS376/12
WT/DS377/10
30 avril 2010
(10-2345)

Original: anglais

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES ET LEURS ÉTATS MEMBRES – TRAITEMENT TARIFAIRE DE CERTAINS PRODUITS DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Communication du Président du Groupe spécial

La communication ci-après, datée du 29 avril 2010 et adressée au Président de l'Organe de règlement des différends (ORD), est distribuée conformément à l'article 12:9 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

En raison du grand nombre de questions complexes soulevées dans cette affaire, le Groupe spécial ne sera pas en mesure d'achever les travaux pour la date indiquée dans sa précédente communication à l'ORD (WT/DS375/11, WT/DS376/11 et WT/DS377/9). Le Groupe spécial compte maintenant remettre son rapport final aux parties pour le début de juillet 2010.
